

F.S.U. 88

Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire des Vosges

Édito

Faisons la fête, pas la tête !

Comme il est désormais de tradition sous l'ère Macron, la rentrée ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices. Alors que la nomination de Gabriel Attal, figure de proue du SNU, inquiète, et que la mise en place du pacte dans l'Éducation Nationale constitue un cheval de Troie contre nos statuts, les annonces de Bercy à propos du budget 2024 laissent entendre de nouvelles réductions des dépenses pour tous les services publics. Une nouvelle fois, nos dirigeants « n'ont pas le choix ». À croire que réduire les dépenses (refus de taxer les grosses fortunes, baisses d'impôts, suppression de la redevance...) n'en est pas un non plus : faudrait-il alors l'assumer ?

Dans cette V^e République à bout de souffle, les recours à l'article 49-3 devraient une nouvelle fois permettre de passer en force sur le budget. Même si Élisabeth Borne venait à servir de fusible en fin d'année, qui peut encore penser, qui plus est sans nouvelles élections, qu'un remaniement ministériel changerait la politique d'un pouvoir sourd à toutes les revendications sociales et environnementales ?

Prenons un peu de distance avec cette actualité morose. Depuis le printemps, les militant·es de la FSU 88 préparent la première édition de la Fête de la FSU : elle aura lieu le 23 septembre à Harsault, et vous y êtes toutes et tous cordialement invité·es ! Vous trouverez toutes les informations nécessaires en page 4.

Enfin, nous profitons de cet éditorial pour remercier chaleureusement Nicolas Thomas pour le travail accompli en quatre ans et demi de secrétariat départemental. Même s'il passe la main à ce poste, nul doute que vous pourrez continuer à compter sur lui, comme sur toute l'équipe, pour porter au mieux les revendications de nos professions.

En espérant vous voir à Harsault,

Gabrielle HEBERT et Vincent SCHAEFER

Expéditeur :

FSU
6 Maison des Associations
Rue du Général Haxo
88000 EPINAL



Déposé le 1^{er} septembre 2023

SOMMAIRE

Page 1
Éditorial

Page 2
Bac : enfin un peu de bon sens !

Dans la police, soit tu la fermes...
soit tu la fermes !

Page 3
Zéro artificialisation nette, vraiment ?

Page 4
En septembre, on fête la FSU !



F.S.U.

<http://sd88.fsu.fr>

Bac : enfin un peu de bon sens !

Aucune naïveté de notre part, mais les occasions de se réjouir ne sont pas légion dans l'Éducation Nationale. Saluons toutefois le pragmatisme de Gabriel Attal sur la question du baccalauréat : le non-sens des épreuves de spécialités en mars n'est plus, au profit d'épreuves terminales. Le SNES-FSU s'en félicite, lui qui portait cette revendication unanime dans la profession depuis la mise en place du « bac Blanc ».

Évidemment, cela ne constitue pour nous qu'une étape : nous continuons à dénoncer la logique du « *teach to test* » inhérente à cette réforme et à Parcoursup, l'abandon du « pacte » et du SNU... Collègues du second degré, nous vous invitons à participer au congrès académique en février 2024 pour définir avec nous ce que doit porter le SNES-FSU pour les trois années à venir !

Le bureau du SNES-FSU 88

Soit tu la fermes... soit tu la fermes !



Soyons honnêtes : le SNUITAM-FSU est très minoritaire dans la Police nationale. Et ce n'est pas (uniquement) par camaraderie que nous le regrettons. Agnès Naudin, porte-parole de la FSU Intérieur, et Fabien Bilheran, fonctionnaire de police asyndical ayant préféré quitter l'institution, ont recueilli six témoignages de collègues de différents services, regroupés dans l'ouvrage *Police : la loi de l'omerta* (Cherche midi, 2022). L'on y mesure le courage de ces agent·es d'oser prendre la parole pour dénoncer les dérives de l'institution policière, lesquelles paient leur démarche de leur vie professionnelle, familiale ou personnelle. Certain·es ont d'ailleurs obtenu le statut de lanceur·euse d'alerte. Les agent·es des services publics identifieront certains parallèles hélas transversaux avec leur branche de métier : perte de sens, place de l'humain, managérialisation... D'autres paraissent plus spécifiques à l'activité ou au contexte policier : corporatisme exacerbé, propos dégradants ou insultants à l'égard de catégories de la population, politique du chiffre et ses effets, indifférence voire malveillance de la hiérarchie à l'égard des agent·es, complicité des syndicats majoritaires, possession d'une arme (et donc « facilité » à mettre fin à ses jours)...

En compilant ces témoignages, l'ouvrage n'a pas l'ambition de proposer une analyse systémique du fonctionnement de la police en interne. En revanche, il a sans doute le mérite de soulever l'enjeu des comportements individuels dans une institution qui à de multiples égards est à la dérive. Comment, en refermant l'ouvrage, ne pas penser à cette maxime attribuée à Max Frisch : « Pire que le bruit des bottes, le silence des pantoufles » ... ?

Pour en savoir plus : *Police, la loi de l'omerta* (Cherche midi, 2022, 19,50 €), ou interview vidéo des auteur·es par le média indépendant *Blast*, « Suicides, violences, harcèlement : des policiers brisent l'omerta ».

Vincent Schaefer

NB. Depuis la rédaction de cet article, la capitaine de police Agnès Naudin a été condamnée pour « violation du secret professionnel », puis révoquée de ses fonctions. La FSU-88 lui adresse tout son soutien.

Crédit  Mutuel

Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

44 rue de la Clé d'Or
8000 ÉPINAL

42 rue Pierre Evrat
88100 SAINT-DIE

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min

Zéro artificialisation nette, vraiment ?

L'alerte sécheresse déclarée cet hiver et l'augmentation alarmante des feux de forêts dans le monde entier devraient, se dit-on, facilement convaincre les climato-rassuristes de l'urgence qu'il y a à conduire des politiques publiques ambitieuses, voire révolutionnaires, pour assurer à notre planète – et, accessoirement, notre espèce – un avenir qui n'aurait pas des airs d'hiver nucléaire.

L'une des dernières politiques phares élaborées par le gouvernement français, de celles qui font trembler les élus de tous bords, est le **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**. Ce concept, formulé en 2021 dans la loi dite « Climat et résilience » – enfant maltraité de la Convention citoyenne pour le climat formée en 2019 –, vise à en finir avec l'étalement urbain d'ici 2050. Après des décennies de libéralisation des règles d'urbanisme, une politique ferme a enfin vu le jour. Le lectorat vosgien sera peut-être familier de la situation des villes du Massif, en particulier Gérardmer, à l'urbanisme éclaté et dédié à plus de 50 % à la résidence secondaire.

Les premières tentatives de régulation remontent aux années 1980, avec les lois « montagne » (1985) et « littoral » (1986). En effet, qui dit étalement urbain dit amplification de la fracture territoriale et accroissement démesuré des coûts d'entretien des réseaux de tous types (électricité, eau, internet, transports), un recours plus systématique au véhicule individuel, et surtout un affaiblissement inquiétant de la résilience des territoires. L'explosion immobilière d'après-guerre a entraîné la bétonisation de nombreux espaces aux fonctions essentielles pour la vie, comme les prairies et forêts (indispensables à la séquestration du carbone), les terres agricoles (nécessaires à notre alimentation), les zones humides (qui servent aussi bien de réservoirs de biodiversité que de zones tampons pour absorber les crues). Cette situation expose les territoires aux aléas climatiques, qui seront plus violents et plus fréquents chaque année. Même en termes financiers, le système assurantiel n'est pas dimensionné pour encaisser de tels accidents et enregistre déjà des déficits abyssaux dans le monde entier.

Aussi, on peut se poser la question de la sincérité des dirigeant·es français·es quand, à l'été 2023, en pleine période d'élections sénatoriales, toutes les communes se sont vu offrir 1 ha de terres constructibles à inscrire aux documents d'urbanisme d'ici 2027, quand bien même l'horizon ZAN leur en accordait moins. Ainsi, malgré les objectifs de réduction de l'artificialisation, les agent·es de l'État ont vu leurs efforts réduits à néant devant ce cadeau fait aux élus, pris dans des logiques archaïques d'aménagement.

Pour rappel, la France artificialise toujours plus de 21 000 ha par an. Dans un département comme les Vosges, la population diminue constamment depuis plusieurs décennies. Pour une population de 360 000 habitants en 2018, **les projections les plus optimistes de l'INSEE estiment une perte de 50 000 habitants d'ici 2070**. Dès lors, on peut questionner les pratiques immobilières en vigueur dans le territoire. Pourquoi encourager la construction de nouveaux lotissements dans des communes qui affichent des taux records de vacance ?

Il est temps que l'écologie ne soit plus la variable d'ajustement des politiques publiques.

Gauthier Larcher




Une idée d'article pour le
prochain bulletin ?
Envoyez votre proposition
à fsu88@fsu.fr !



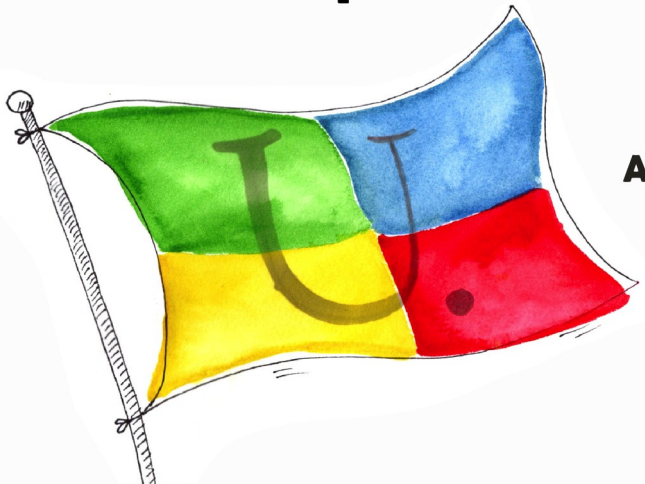
Pour les infos hors
délais de bouclage, ça
se passe sur le site de
la FSU88!
(flasher le QR code
ci-dessous)

La Fédération Syndicale Unitaire des Vosges organise la **fête de la FSU**



à **LA FÉCULERIE**  **1200 le Moulin Gentrey**
LES KEMOTTES **88240 La Vôge-les-Bains**

le 23 septembre 2023 à partir de 13 h



causeries :
Amnesty International
Amies de la Confédération Paysanne
FSU
Ligue des Droits de l'Homme
UNEF
Mouvement pour la Paix

plaisirs du palais :	jeux et animations	concerts :
barbecue et frites (à réserver	pour toute la famille	JellyBean
auprès de fsu88@fsu.fr)	vente d'ouvrages	KesKiFonk
gâteaux, boissons		



Plus d'informations et programme définitif sur fsu88.fsu.fr



Directeur de la Publication : **Norbert GILET**
FSU Vosges 6 Maison des associations Rue du général Haxo 88000 EPINAL
Tel: 03 29 35 40 98
Mail : fsu88@fsu.fr Site FSU Vosges : http://sd88.fsu.fr
 Trimestriel - Abonnement : 4€ - Prix au Numéro: 1€ - Imprimé par nos soins
 N° ISSN : 1259-2501 - N° CPPAP : 1021 S 07553 - Dépôt légal : 3° trimestre 2023

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux
fichiers informatiques des syndicats de
la FSU du département des Vosges.
Conformément à la loi du 08-01-78,
vous pouvez y avoir accès ou faire
effacer les informations vous
concernant en vous adressant à celle-ci.